

Note de présentation brève et
synthétique

Compte administratif 2022

SAINT-LAURENT-NOUAN

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

5. Résultats de l'exercice des budgets annexes

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et des emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

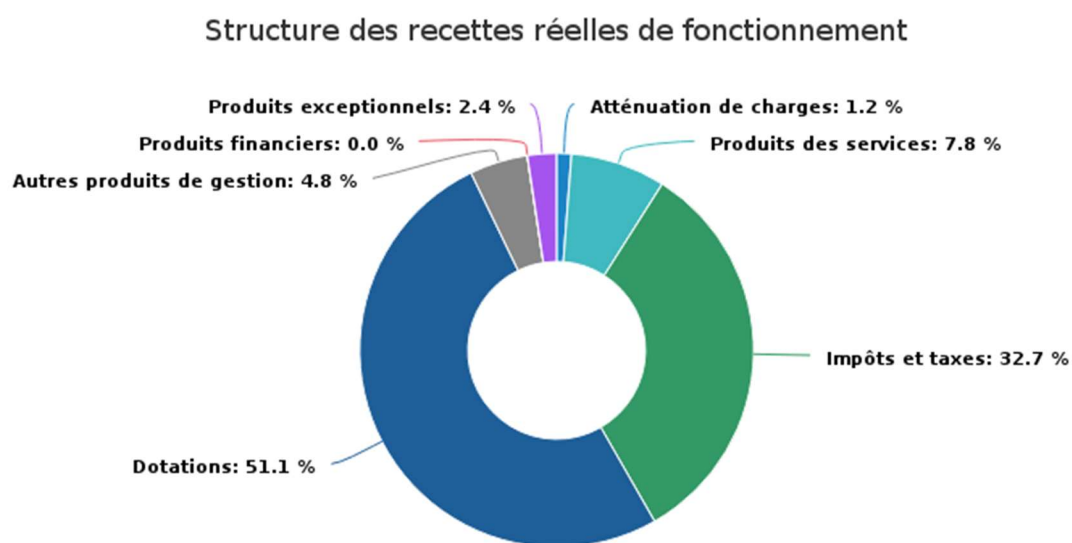
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 810 155 €, elles étaient de 7 870 847 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	5 809 785 €	3 117 017 €	2 522 892 €	-19,06 %
Dotations, Subventions ou participations	374 228 €	3 785 525 €	3 941 620 €	4,12 %
Recettes d'exploitation	813 566 €	819 612 €	970 057 €	18,36 %
Autres recettes	366 535 €	148 689 €	375 583 €	118,95 %
Total Recettes de fonctionnement	7 364 118 €	7 870 847 €	7 810 155 €	-0,77 %

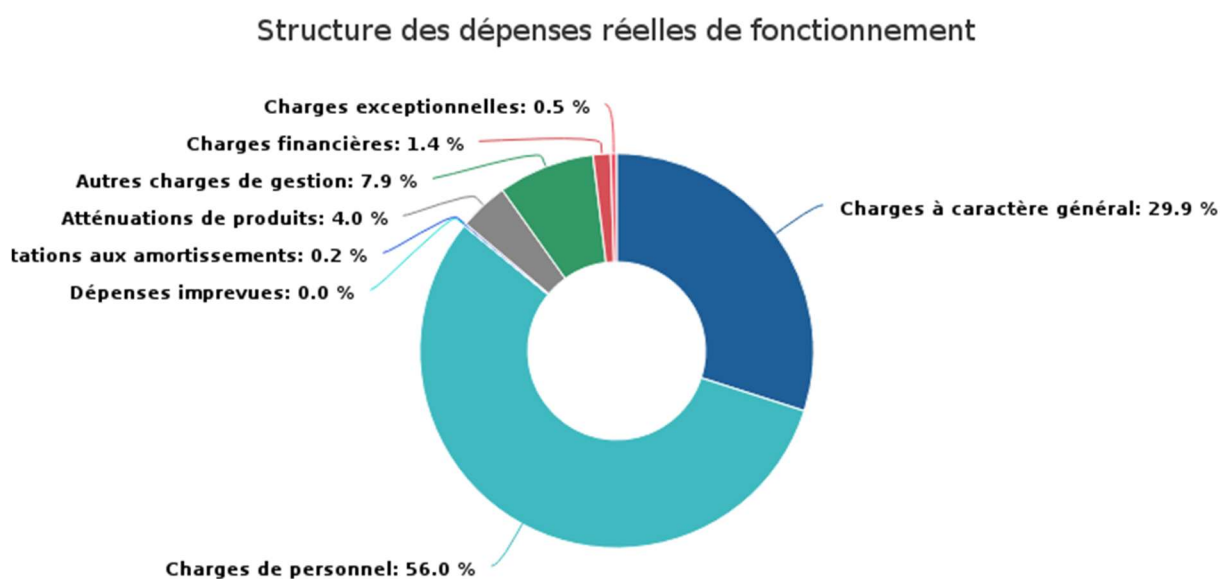
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 6 341 955 €, elles étaient de 6 625 130 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	2 387 090 €	2 323 422 €	2 401 372 €	3,35 %
Charges de personnel	3 396 305 €	3 328 568 €	3 550 096 €	6,66 %
Atténuation de produits	209 339 €	874 640 €	255 182 €	-70,82 %
Charges financières	97 642 €	91 183 €	91 101 €	-0,09 %
Autres dépenses	5 127 €	7 315 €	44 202 €	504,27 %
Total Dépenses de fonctionnement	6 095 504 €	6 625 130 €	6 341 955 €	-4,27 %

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

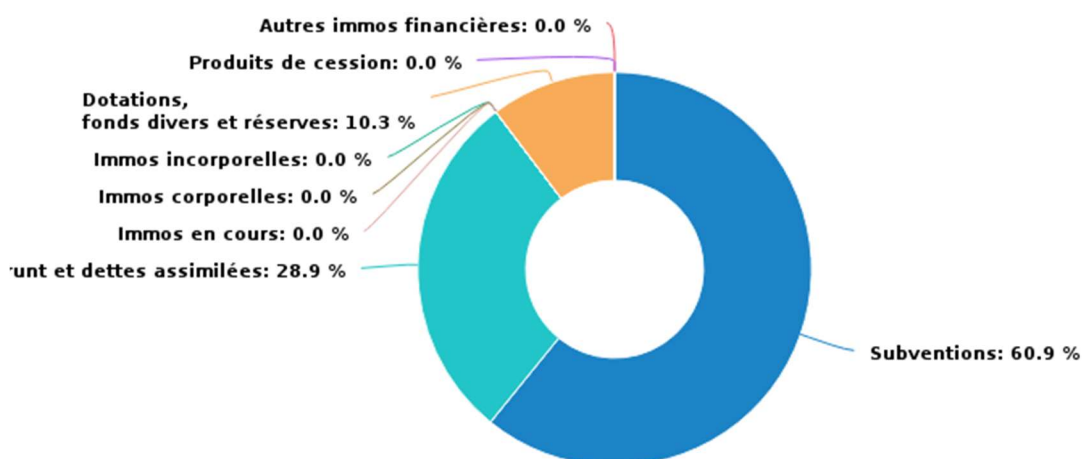
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 793 016 €, elles étaient de 1 080 630 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	21 340 €	6 077 €	1 688 071 €	27 678,03 %
Emprunt et dettes assimilées	3 360 €	2 871 €	800 825 €	27 793,59 %
Dotations, fonds divers et réserves	589 288 €	1 034 184 €	285 197 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>400 000 €</i>	<i>895 542 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100 %</i>
Autres recettes d'investissement	4 143 €	20 157 €	18 922 €	-6,13 %
Total recettes d'investissement	618 133 €	1 080 630 €	2 793 016 €	158,46 %

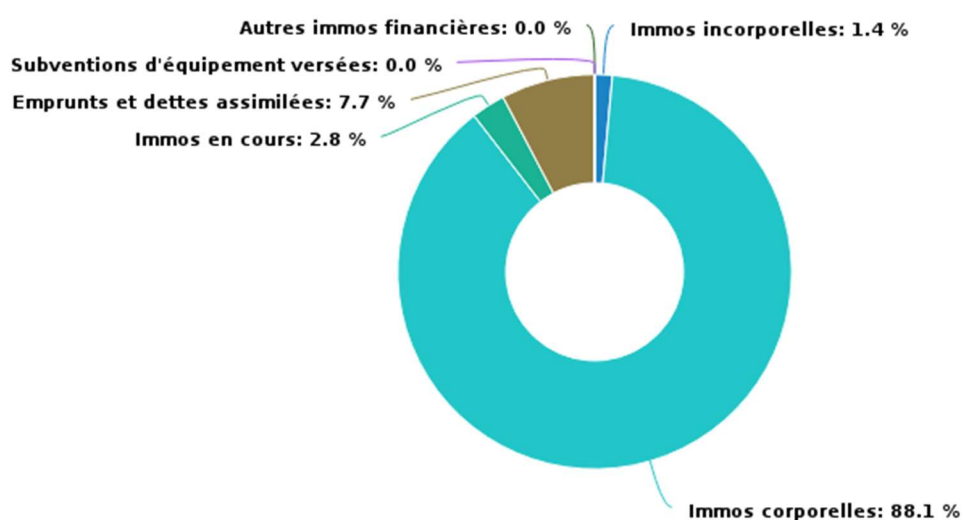
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 741 362 €, elles étaient de 1 754 026 € en 2021.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	17 182 €	82 972 €	53 043 €	-36,07 %
Immobilisations corporelles	446 535 €	1 387 672 €	3 249 525 €	134,17 %
Immobilisations en cours	19 081 €	0 €	102 633 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	225 992 €	230 908 €	283 772 €	22,89 %
Autres dépenses d'investissement	505 755 €	52 474 €	52 389 €	0 %
Total dépenses d'investissement	1 214 547 €	1 754 026 €	3 741 362 €	113,3 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 940 531 €	7 858 247 €	917 716 €
Section d'investissement	4 038 296 €	3 640 434 €	-397 862 €
Total	10 978 827 €	11 498 681 €	519 854 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 342 053 €	-
Section d'investissement	0 €	854 014 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 940 531 €	9 200 300 €	2 259 769 €
Section d'investissement	4 038 296 €	4 494 448 €	456 152 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	290 108 €	24 938 €	- 265 170 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 940 531 €	9 200 300 €	2 259 769 €
Section d'investissement	4 328 404 €	4 519 386 €	190 982 €
Total	11 268 935 €	13 719 686 €	2 450 751 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute : elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

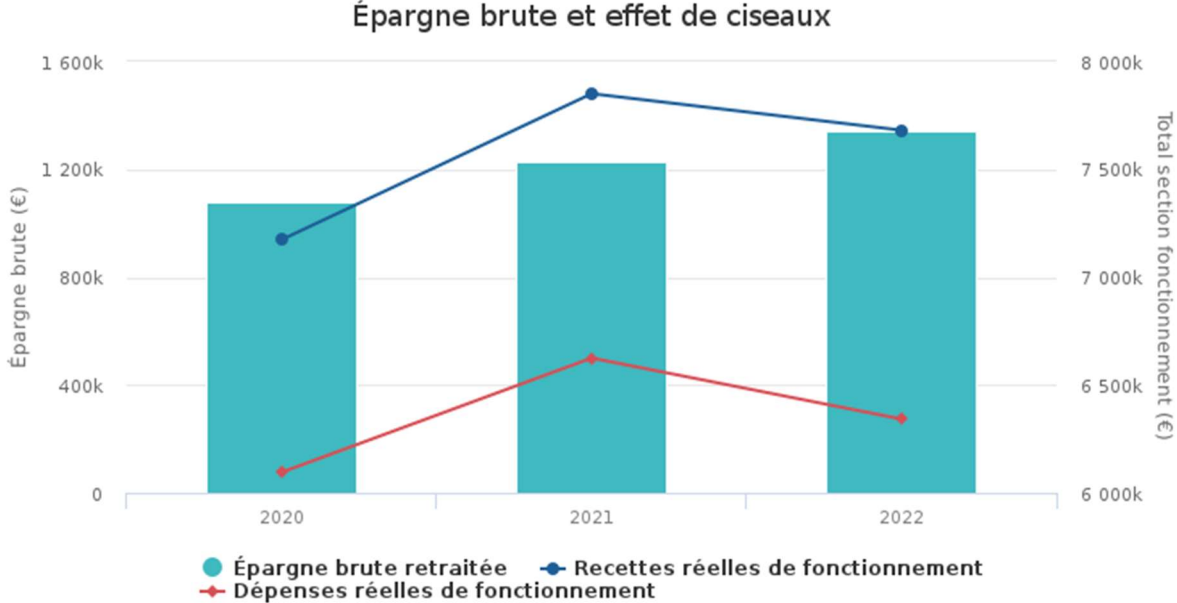
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	7 364 118	7 870 847	7 810 155	-0,77 %
<i>Dont Produits de cession</i>	<i>190 000 €</i>	<i>19 962 €</i>	<i>128 700 €</i>	
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	6 095 504	6 625 130	6 341 955	-4,27 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>5 127</i>	<i>7 315</i>	<i>30 702</i>	
Epargne brute (€)	1 078 613	1 225 754	1 339 500	9,28%
Taux d'épargne brute %	15,03	15,61	17,44	-
Amortissement du capital de la dette	223 361 €	229 665 €	281 688 €	22,65%
Epargne nette (€)	855 252 €	996 089 €	1 057 812 €	6,20%
Encours de dette	3 322 997 €	3 093 332 €	3 611 643 €	16,76 %
Capacité de désendettement	3,08	2,52	2,7	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



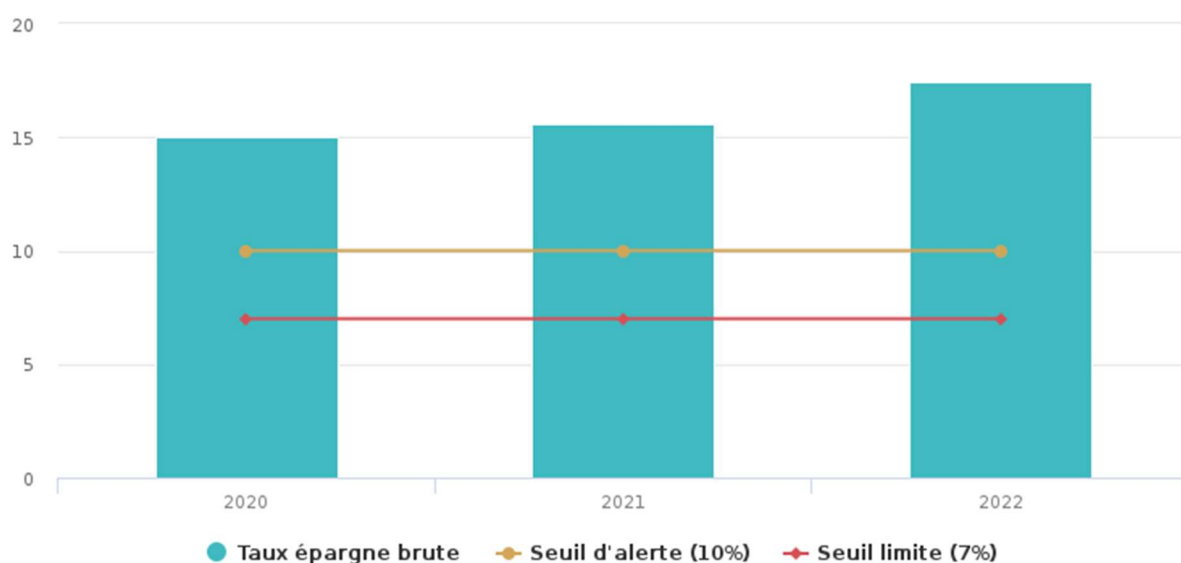
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être allouées à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, (10% des RRF) correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

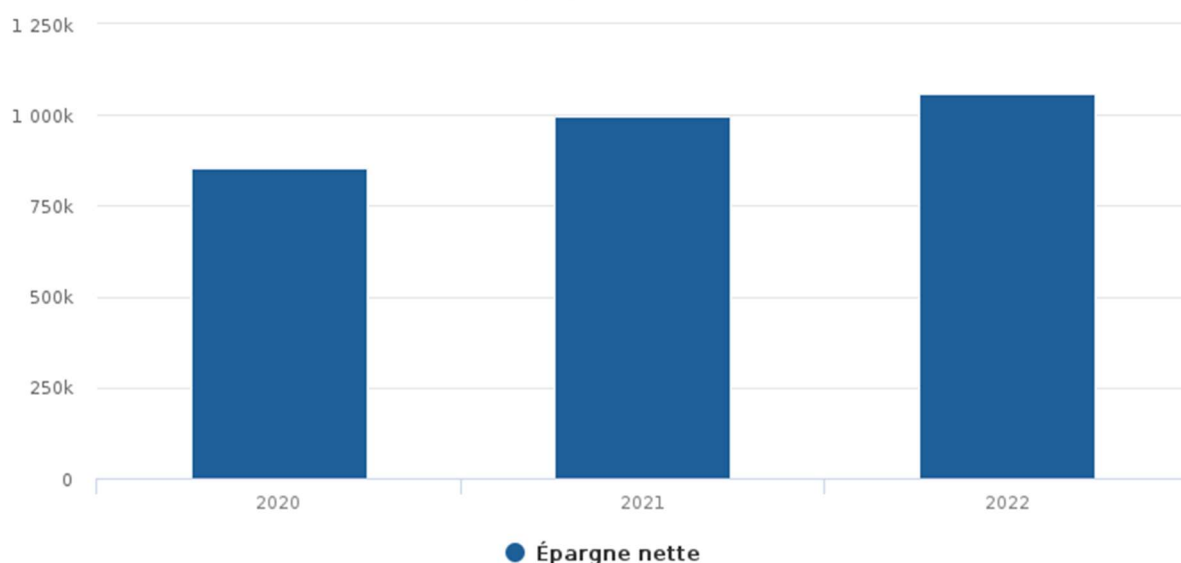
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2020 (*DGCL – Données DGFIP*).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



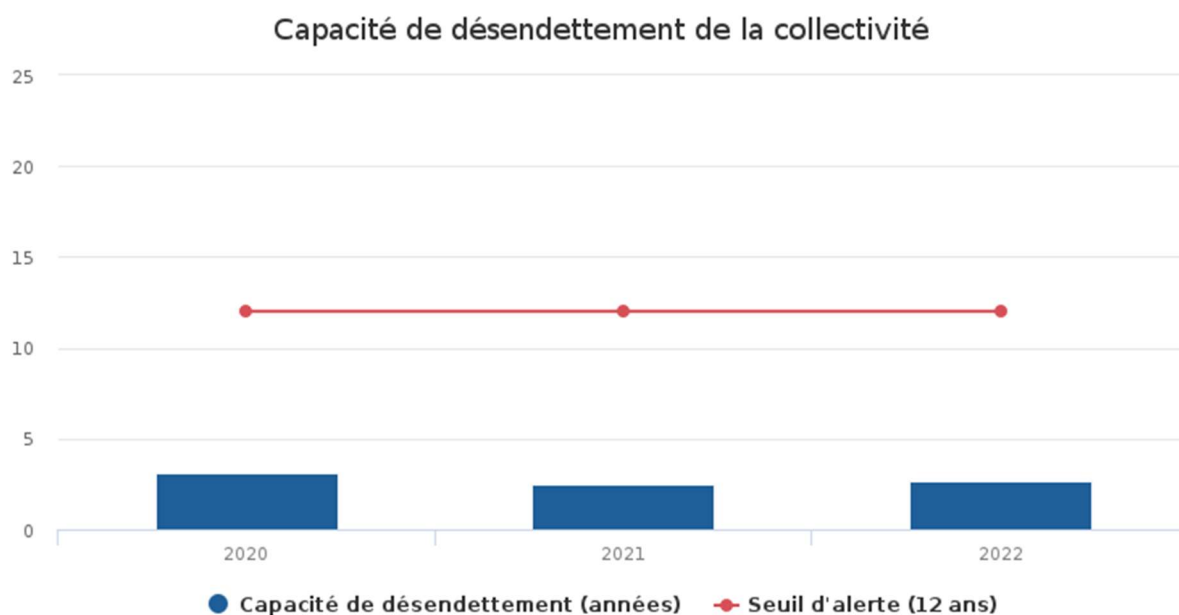
Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2021).



4. Résultats de l'exercice des budgets annexes

Locaux commerciaux

RESULTATS 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	31 184,15	21 061,19
Dépenses de l'exercice	7 041,61	6 120,00
Résultats de l'exercice 2022	24 142,54	14 941,19
Résultat reporté 2021	43 931,33	727,18
Part affectée à l'investissement		
Résultat cumulé	68 073,87	15 668,37
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		80 000,00
Résultat	68 073,87	-64 331,63

Excedent :	3 742,24
------------	----------

Constatant un excédent de fonct global cumulé de	68 073,87
Affectation obligatoire exécution en investissement (1068)	64 331,63
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Affectation report à nouveau de fonctionnement (002)	3 742,24
Résultat d'investissement (001)	15 668,37

RESULTATS 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	0,00	9 570,00
Dépenses de l'exercice	0,00	9 570,00
Résultat de l'exercice 2022	0,00	0,00
Résultat reporté 2021	0,00	0,02
Part affectée à l'investissement	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	0,02
Restes à réaliser recettes		29 804,45
Restes à réaliser dépenses		29 804,45
Résultat	0,00	0,02

Excédent	0,02
----------	------

Constatant un excédent de fonct global cumulé de	0,00
Affectation obligatoire exécution en investissement (1068)	0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Affectation report à nouveau de fonctionnement (002)	0,00
Résultat d'investissement (001)	0,02